



Poussettes pour bébés

CASP2022

Les projets d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent à toutes les autorités de surveillance du marché (des pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen de veiller ensemble à ce que les produits dangereux soient rapidement retirés du marché unique.

Champ d'application du produit

Les autorités de surveillance du marché ont convenu de limiter le champ d'application de cette activité aux poussettes et landaus pesant jusqu'à 15 kg (y compris toute plate-forme intégrée sur laquelle un enfant pesant jusqu'à 20 kg peut se tenir debout) couverts par la norme EN 1888-1. Quatre catégories ont été testées: les poussettes à assise fixe, les poussettes doubles ou réversibles, les poussettes combinées (trois configurations ou plus) et les poussettes offrant plus de neuf configurations.

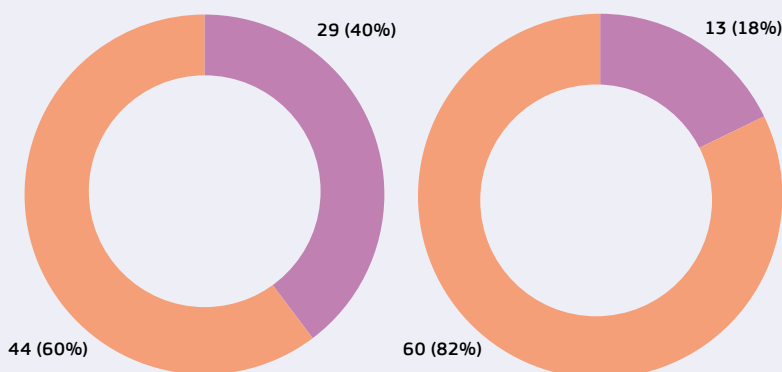


Résultats des tests

Résultats globaux des tests (N=73)

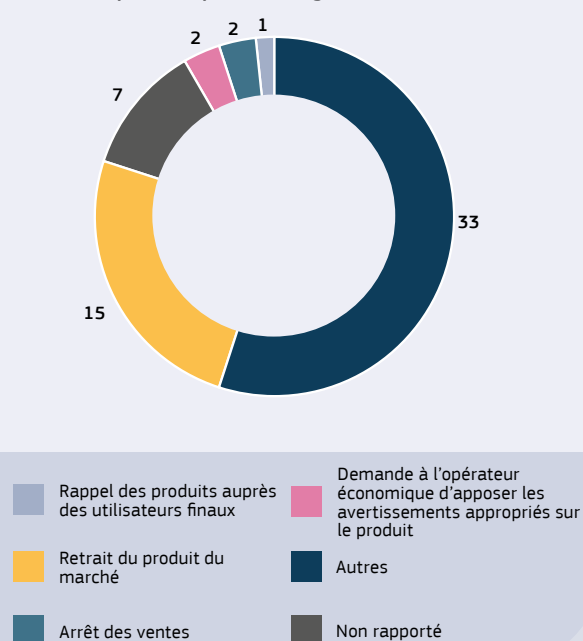
excluant avertissements, marquages et instructions

comprenant avertissements, marquages et instructions



Conforme aux exigences
Non conforme aux exigences

Mesures prises à l'encontre des produits ne respectant pas les exigences (N=60)



Critères de test

Le plan de test comprenait une sélection de points de la norme européenne (EN) 1888-1:2018 portant sur les risques mécaniques et la durabilité du marquage.

Des tests supplémentaires selon la norme EN 1466:2014 ont été menés en vue d'évaluer des caractéristiques telles que le système de harnais ou la ou les poignées de transport des poussettes pouvant être converties de sièges en landaus.

Principales recommandations

1

Avant de mettre des poussettes sur le marché, assurez-vous qu'elles sont conçues et fabriquées conformément à la **DSGP** et à la **norme de sécurité appropriée (EN 1888)**. Des obligations de sécurité sont également imposées aux opérateurs économiques de la chaîne d'approvisionnement.

2

Tenez-vous au fait des **changements législatifs** à la lumière de la publication du règlement sur la sécurité générale des produits (UE) 2023/988, qui remplacera la DSGP.

3

Effectuez des tests internes de stabilité et de robustesse approfondis. Collaborez avec des laboratoires de test accrédités pour garantir la sécurité des poussettes.

4

La traçabilité des produits est une exigence obligatoire. Ces exigences sont importantes au cas où les poussettes devaient être rappelées. Toutes les poussettes doivent comporter un marquage indiquant le numéro de type, de lot, de série ou de modèle ou un autre marquage permettant leur identification. Informez clairement les consommateurs des modalités de participation aux **rappels**.

5

Les poussettes présentent des risques particuliers et doivent faire l'objet d'avertissements spécifiques, par exemple: **«AVERTISSEMENT Utilisez toujours le dispositif de retenue»** et **«AVERTISSEMENT Assurez-vous que tous les dispositifs de verrouillage sont enclenchés avant toute utilisation»**

6

Si une poussette présente un risque pour la sécurité, les opérateurs économiques sont légalement tenus d'en **informer** immédiatement l'**autorité compétente** de l'État membre ou des États membres dans lequel/lesquels la poussette a été mise à disposition. Pour ce faire, vous pouvez notamment utiliser la [Product Safety Business Alert Gateway](#).

Autorités de surveillance du marché participantes

PAYS	AUTORITÉS DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ
Allemagne	Gouvernement du district de Cologne
Autriche	Ministère fédéral des affaires sociales, de la santé, des soins et de la protection des consommateurs
Belgique	Service public fédéral Économie – Direction générale de la Qualité et de la Sécurité
Bulgarie	Commission pour la protection des consommateurs
Croatie	Inspection d'État
Islande	Autorité du logement et de la construction
Lettonie	Centre de protection des droits des consommateurs
Malte	Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation
Portugal	Direction générale de la consommation
Tchéquie	Autorité tchèque d'inspection du commerce

Scannez le code QR pour le rapport détaillé et pour plus d'informations

